

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4413

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Meyzieu

objet : Aménagement du terminus des cars départementaux Avenue du Docteur Schweitzer - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR)

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4413**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Meyzieu

objet : **Aménagement du terminus des cars départementaux Avenue du Docteur Schweitzer - Convention financière avec le Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR)**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR) a été créé par arrêté préfectoral n° 2012356-0007 du 21 décembre 2012. Le Département du Rhône a transféré sa compétence d'autorité organisatrice de transport (AOT) au SMTR à compter du 1er janvier 2013.

Le SMTR a demandé à la Communauté urbaine de Lyon l'aménagement d'un arrêt correspondant au terminus des 2 lignes 21 et 44 des cars du Rhône, avenue du Docteur Schweitzer, dans la zone industrielle de Meyzieu.

Ce projet permettra la création d'un linéaire de 55 mètres avec quai bus (hauteur bordure de 17 centimètres) et marquage au sol pour l'arrêt TCL existant et un nouvel arrêt permettant le stationnement de 2 cars du Rhône.

Les travaux d'aménagement sont estimés à un montant de 48 494,98 € HT.

S'agissant d'une voirie communautaire, les travaux seront réalisés par la Communauté urbaine- direction de la voirie- sur le fondement de l'article L 515-27 CGCT, le Syndicat mixte des transports du Rhône acceptant de prendre à sa charge l'intégralité de la dépense.

La Communauté urbaine fait son affaire du paiement de la TVA afférente aux travaux et perçoit le FCTVA. En conséquence, la participation financière du SMTR ressort à 48 494,98 €, montant augmenté de 2 % correspondant aux frais de portage de la TVA dans l'attente du remboursement via le FCTVA. La participation du SMTR est ainsi de 49 464,88 €.

A compter de la réception des ouvrages, le SMTR assure l'entretien et la maintenance des mobiliers lui appartenant ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Décide l'aménagement du terminus des cars départementaux avenue du Docteur Schweitzer à Meyzieu.

2° - Approuve la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte des transports du Rhône (SMTR) prévoyant le versement d'une participation financière par le SMTR d'un montant égal à 49 464,88 €.

3° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

4° - La dépense et la recette correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée le 13 janvier 2014, pour un montant de 15 500 000 € TTC en dépenses et 800 000 € en recettes sur l'opération n° OP09O1650.

5° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 822, pour un montant de 58 000 € TTC.

6° - La somme à encaisser sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - compte 1326, pour un montant de 49 464,88 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.